

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014

Date : 15 juin 2015

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de la rencontre préparatoire
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 03	Remarques préliminaires de Mme Diane Jean sur le déroulement de la rencontre préparatoire
9 h 06	M ^e Catherine Fortier-Pesant (RNCREQ) s'informe si elle doit traiter du point principal de sa correspondance du 12 juin 2015 lors de ses commentaires sur la phase 1 du dossier, car il ne fait pas partie de l'ordre du jour, ou si la Régie désire qu'elle en traite en remarques préliminaires
9 h 07	M ^e Lise Duquette indique à M ^e Fortier-Pesant que les préoccupations du RNCREQ sont prises en considération dans la présentation d'aujourd'hui
9 h 08	<u>Mme Jean produit :</u> <u>A-0023</u> : présentation power point de la proposition de la Régie pour l'établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le transporteur d'électricité
9 h 10	Présentation par Mme Jean
9 h 20	Fin de la présentation par Mme Jean
9 h 20	Commentaires de M ^e Guillaume Desjardins (AHQ-ARQ) sur l'échéancier proposé pour ce qui est des budgets. Il se questionne si les budgets porteront sur les 3 phases ou s'ils seront traités séparément
9 h 21	Mme Jean indique qu'elle traitera de la question des frais à la fin de la journée
9 h 22	M ^e Guy Sarault (AQCIE-CIFQ) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
9 h 25	M ^e Paule Hamelin (EBM) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
9 h 29	M ^e André Turmel (FCEI) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
9 h 37	M ^e Eric David (OC) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
9 h 44	M ^e Catherine Fortier-Pesant (RNCREQ) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
9 h 50	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
10 h 10	M ^e Hélène Sicard (UC) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
10 h 26	M ^e Raphaël Lescop (UMQ) émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
10 h 31	La rencontre préparatoire est suspendue jusqu'à 10 h 50
10 h 53	Reprise de la rencontre préparatoire
10 h 53	M ^e Yves Fréchette pour HQT-HQD émet des commentaires sur, entre autres, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3897-2014

Date : 15 juin 2015

HEURE	REMARQUES
11 h 22	<u>M^e Fréchette produit :</u> C-HQT-HQD-0006 : Proposition d'échéancier alternatif
11 h 24	Poursuite des commentaires de M ^e Yves Fréchette pour HQT-HQD
11 h 59	Fin des commentaires de M ^e Yves Fréchette pour HQT-HQD
11 h 59	M ^e Sicard informe que les intervenants ont déjà commencé à se parler et demande s'ils pourraient disposer d'une salle sur l'heure du dîner afin de poursuivre leurs discussions
11 h 59	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 45
13 h 51	Reprise de l'audience
13 h 51	M ^e Guillaume Desjardins (AHQ-ARQ) indique ne pas avoir de commentaires additionnels à formuler
13 h 53	M ^e Guy Sarault (AQCIE-CIFQ) émet des commentaires sur les représentations de M ^e Yves Fréchette ainsi que des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 06	M ^e Paule Hamelin (EBM) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 10	M ^e André Turmel (FCEI) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 17	M ^e Éric David (OC) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 24	M ^e Catherine Fortier-Pesant (RNCREQ) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 35	M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
14 h 51	M ^e Hélène Sicard (UC) émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
15 h 06	M ^e André Turmel, en remplacement de M ^e Raphaël Lescop, pour l'UMQ émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
15 h 08	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 25
15 h 26	Reprise de l'audience
15 h 26	M ^e Yves Fréchette pour HQT-HQD émet des commentaires additionnels sur, entre autres, l'interprétation de l'article 48.1 de la Loi, le processus de traitement du dossier, les échéanciers et les experts
15 h 41	Mme Jean fait part qu'une décision procédurale sur le traitement du dossier sera rendue dans les prochaines semaines et que toute demande de paiement de frais

Dossier no : R-3897-2014

Date : 15 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	intérimaire quant à l'audience portant sur le rapport Elenchus doit être déposée d'ici la fin de juin 2015. Pour ce qui est des frais relatifs à la rencontre préparatoire d'aujourd'hui, lesquels seront inclus à la décision de la phase 1, et les autres budgets de participation, ils seront octroyés par phase
15 h 43	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire
	Johanne Le huis , greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 15 JUIN 2015

DOSSIER : R-3897-2014

**ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE
ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR
D'ÉLECTRICITÉ ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Diane Jean (Présidente de la formation)**, de même que **M^c Lise Duquette** et **M. Bernard Houle**

Le procureur de la Régie est **M^c Jean-François Ouimette**

La Mise en cause est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION ET TRANSPORT (HQTD)

Représentée par M^c Éric Fraser et M^c Yves Fréchette *présente Am et Pm*

Les intervenants sont :

ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC (AREQ)

Représentée par M^c Sophie Lapierre *absente Am et Pm*

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)

Représenté par M^c Steve Cadrin *GUILLAUME DESJARDINS présent Am et Pm*

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)

Représenté par M^c Guy Sarault *présent Am et Pm*

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)

Représentée par M^c Paule Hamelin *présente Am et Pm*

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

Représentée par M^c André Turmel *présent Am et Pm*

OPTION CONSOMMATEURS (OC)

Représentée par M^c Éric David *présent Am et Pm*

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)

Représenté par M^c Catherine Fortier-Pesant *présente Am et Pm*

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^c Dominique Neuman *présent Am et Pm*

DÉBUT: 9h

REPRISE: 13h 51

DÎNER: 11h 59

FIN: 15h 43

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^c Hélène Sicard

présente Am e + PM

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^c Raphaël Lescop

présent Am. Absent PM

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.

